

**MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES**

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**  
Sous-direction des ressources humaines de la magistrature  
Bureau du recrutement, de la formation  
et des affaires générales – RHM4  
N° téléphone : 01.44.77.71.75  
N° télécopie : 01.44.77.22.11  
Mèl : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 17 JUIN 2011

Circulaire  Note   
*Date d'application : immédiate*

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES**

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

*POUR ATTRIBUTION*

Note n° : SJ.11.185.RHM4/17.06.2011  
Référence de classement : recrutement concours/jurys /session 2011/note\_modification\_jury\_2011.doc  
Mots clés : Ecole nationale de la magistrature  
Titre détaillé : composition du jury prévu aux articles 19,32 et 32-6 du décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature  
Texte(s) source(s) :  
Texte(s) abrogé(s) :  
Publication : BO  JO   
INTERNET  et INTRANET  temporaire jusqu'au 31 mars 2012

**MODALITES DE DIFFUSION**

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Paris, le

**17 JUIN 2011**

**DIRECTION  
DES SERVICES JUDICIAIRES**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
DE LA MAGISTRATURE**

à

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales  
RHM4

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près ladite cour

Messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours  
(Métropole et Outre-Mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'Ecole nationale des greffes

Objet : modification de la composition du jury prévu aux articles 19, 32 et 32-6 du décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté du 17 juin 2011 qui modifie la composition du jury aux premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (session 2011).

La directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice et des libertés

**ARRETE**  
**modifiant l'arrêté du 3 janvier 2011**  
**portant nomination des président et membres du jury**  
**des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature**  
**(Session 2011)**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32 et 32-6 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés en date du 10 décembre 2010 portant ouverture des trois concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature pour l'année 2011 ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés en date du 3 janvier 2011 portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature en date du 17 juin 2011 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La démission de Madame Françoise Ducarouge de ses fonctions de vice-présidente du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature est acceptée.

**Article 2**

Dans l'arrêté du 3 janvier 2011 susvisé, les mots « Madame Françoise Ducarouge, conseiller d'Etat honoraire » sont remplacés par les mots « Monsieur Jacques Léger, conseiller d'Etat ».  
(le reste sans changement)

**Article 3**

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 17 juin 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice, par délégation :  
La directrice des services judiciaires,

  
V. MALBEC